

TB/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 5 SEPTEMBRE 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES, DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination.

/J/° 417 /PR/MAISD/DAI 2.- ANNEE 1963

AMPLIATIONS :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

ORIGINAL	I
JORD	I
MAISD	8
MEFP	I
MFT	I
MJL	I
SGCM	IO
GAN	IO
SPR	IO
DP	4
SF	IO
CF	I
FP	I
FB	I
DI	I
TRESOR	I
INFO-RADIO	I
Préf.S-0	I
S/P.Grd-Topo	I
Arrond.Comè	I
Intéressés	2

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Maréchal des Logis Léon GANDONOU en service à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ouidah est nommé Chef de l'Arrondissement de Comè en remplacement de M. Jules Tèvi WILSON.

ARTICLE 2.- M. Jules Tèvi WILSON, précédemment Chef de l'Arrondissement de Comè est remis à la disposition du Ministre d'Etat Chargé de la Fonction Publique.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de ~~passation~~ de service sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

H. M A G A.-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-